

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 1^{er} février 2010 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire au 18 rue Principale Nord.

Sont présents; Monsieur Jean-Guy Lavergne, Monsieur Réal Lajeunesse, Monsieur Serge Lafontaine, Monsieur Claude Desjardins, Monsieur Ward O'Connor,

Autres présences; Colette Charrette, Berthy Charrette, André Joly, Lise Morin et Martine Duperré, Pierre Gauthier, Claude Morin, André Joly, Sylvio Ménard, Marc Emond et Serge Paul

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures. Monsieur Alain Fortin maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

2010-02-33

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Serge Lafontaine propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2010-02-34

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 11 JANVIER

Monsieur le conseiller Claude Desjardins propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 11 janvier 2010 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2010-02-35

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 18 JANVIER

Monsieur le conseiller Jean-Guy Lavergne propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 18 janvier 2010 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2010-02-36

ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Monsieur le conseiller Claude Desjardins propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Comptes fournisseurs acquittés;

Chèques # 9979 au # 10001 pour un montant de 23,905.47 \$

Comptes fournisseurs à payer; Chèques # 10002 au # 10069 pour un montant de incluant les salaires de 24308.21\$

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,
Directrice générale

2010-02-37

FORMATION; MARIAGE CIVIL ET UNION CIVILE

Le conseiller Jean-Guy Lavergne propose et il est résolu d'autoriser Monsieur le Maire Alain Fortin à suivre la formation mariage civil et union civile donnée par la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu à Gatineau le 23 mars 2010.

Le coût de l'inscription est de 169.31\$ incluant les taxes.

Il est entendu que les dépenses relatives à cette formation lui seront remboursées.

Adoptée à l'unanimité

DON (CEHG Volley Suisse)

CONSIDÉRANT QUE douze jeunes filles entre 13 et 16 ans pratiquent un sport (ballon volant) à la Cité étudiante de la Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'enseignant a organisé un échange culturel et sportif en Suisse romande dans le canton de Vaud;

CONSIDÉRANT QUE quatre jeunes filles de la municipalité participeront à cet échange culturel;

CONSIDÉRANT QUE celles-ci participeront à un tournoi amical avec une équipe de la région;

CONSIDÉRANT QUE ces jeunes filles s'envoleront pour un séjour de deux semaines en Suisse;

CONSIDÉRANT QUE les coûts estimés pour ce voyage sont établis à 31,440.00 \$

CONSIDÉRANT QUE ces jeunes filles font présentement une collecte de fonds et demandent à la municipalité une participation financière

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Réal Lajeunesse et résolu unanimement d'accorder la somme de 200 \$ pour ce voyage.

Adoptée à l'unanimité

PAGE WEB DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QU'en 2003, le site Web de la municipalité a été conçu par Monsieur Jacques-Yves Gauthier et que depuis ce temps, celui-ci charge 300 \$ par année pour la mise à jour de ce site;

2010-02-39 CONSIDÉRANT QUE de plus en plus le bureau municipal envoie de l'information à Monsieur Gauthier pour le site Web;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci a révisé son prix et demande la somme de 750 \$ pour la mise à jour incluant des montages graphiques et pour tous les tableaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Lafontaine et résolu d'accepter la proposition de Monsieur Gauthier au prix de 750\$.

Adoptée à l'unanimité

2010-02-40 APPUI À LA VILLE DE MANIWAKI POUR DEMANDER LA RÉOUVERTURE DU DÉPARTEMENT D'OBSTÉTRIQUE DU CENTRE HOSPITALIER DE MANIWAKI

CONSIDÉRANT QUE le Centre Hospitalier de Maniwaki est le seul hôpital desservant le territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau compte une population permanente d'environ 22,000 personnes dans 17 municipalités, plus deux communautés autochtones, plus une population d'environ 20,000 villégiateurs;

CONSIDÉRANT la difficulté d'attirer de nouveaux arrivants et de jeunes travailleurs dans une région économiquement défavorisée;

CONSIDÉRANT QUE le département d'obstétrique du Centre hospitalier de Maniwaki a existé durant un siècle et qu'un tel service est indispensable au point de vue des services de première ligne à offrir à une population donnée au Québec;

CONSIDÉRANT la mission du ministère de la Santé du Québec de maintenir, d'améliorer et de restaurer la santé et le bien-être des Québécoises et des Québécois en rendant accessibles un ensemble de services de santé et services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique du Québec;

CONSIDÉRANT le besoin urgent de rétablir l'ensemble des services indispensables à la survie et au développement de la communauté de Maniwaki et de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

POUR CES MOTIFS;

Il est proposé par le conseiller Ward O'Connor et il est résolu unanimement d'appuyer la ville de Maniwaki dans leurs démarches auprès du Centre de santé de la Vallée-de-la-Gatineau, de la Régie de la Santé de l'Outaouais et du ministère de la Santé et des Services sociaux pour qu'ensemble, ils prennent la décision de procéder à la réouverture du département d'obstétrique du Centre hospitalier de Maniwaki.

Adoptée à l'unanimité

CONTRIBUTION SPÉCIALE AU FONDS MUNICIPAL DE REMISE EN
OPÉRATION D'INFRASTRUCTURES URGENCE HAÏTI

2010-02-41

CONSIDÉRANT QU'en raison du violent séisme qui a frappé plusieurs communes d'Haïti, dont sa capitale Port-au-Prince, le peuple haïtien vit un drame humain et matériel considérable marqué par la perte de vie de plusieurs milliers de personnes et la destruction massive des maisons et d'infrastructures de base, jetant à la rue le tiers de la population du pays dans des conditions plus que précaires;

CONSIDÉRANT l'amplitude des besoins qui devront être comblés pour redonner au peuple haïtien des infrastructures nécessaires à un retour à la vie normale, tous les efforts de la communauté internationale doivent être mis à contribution pour relever l'immense défi de reconstruction de ce pays parmi les plus pauvres de la planète;

CONSIDÉRANT QUE ce petit pays a su tisser au fil des ans une relation particulière avec le Québec, d'abord par une parenté de langue et ensuite par l'importance de la communauté québécoise d'origine haïtienne;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec ont manifesté leur solidarité envers le peuple haïtien dès les premières heures du drame qui secoue actuellement ce pays et ont sollicité l'UMQ pour agir et coordonner une aide spécifique, portant sur des volets propres à l'activité municipale.

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, le président de l'UMQ a réuni d'urgence le conseil d'administration de l'Union, lequel a rapidement entériné un plan d'action.

CONSIDÉRANT QUE ce plan mise sur l'expertise municipale et se décline en deux volets :

Premièrement : Collecte de fonds

- *Toutes les municipalités québécoises sont immédiatement sollicitées pour adopter une résolution leur permettant de contribuer directement à un fonds municipal de remise en opération d'infrastructures, à hauteur de 25 cents par citoyen, étant entendu que ce montant est un objectif et que toute générosité supplémentaire sera la bienvenue, tant les besoins à satisfaire seront immenses.*
- *De plus, si une municipalité désire solliciter ou recevoir des dons de ses propres citoyens désireux de contribuer à cette initiative, elle pourra le faire.*
- *Les contributions municipales destinées au fonds dédié à cette fin devront être faites à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, porter la mention « Urgence Haïti » et être expédiées aux bureaux de l'UMQ au 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal (Québec), H3A 2M7.*

- *L'Union s'engage à ce que la totalité des sommes recueillies dans ce fonds soient affectées aux projets qui seront déterminés par le conseil d'administration lorsque les besoins prioritaires seront établis. Elle s'engage de plus à faire une reddition de comptes détaillée à chaque municipalité qui aura contribué à ce fonds.*

Deuxièmement : Expertise municipale

- *L'ensemble du milieu municipal est également sollicité, dès maintenant, afin d'identifier des personnes-ressources dans diverses spécialités, qui pourraient être déployées au moment opportun pour aider sur place à la remise en opération des infrastructures et équipements municipaux visés.*
- *Dans un premier temps, cette contribution en ressources humaines sera répertoriée par l'UMQ, qui verra par la suite à coordonner ses efforts avec d'autres organismes en fonction des besoins prioritaires, et à les arrimer avec le financement disponible. Une section « Urgence Haïti » a également été intégrée sur le site Internet de l'UMQ à l'adresse www.umq.qc.ca et un courriel sur : info@umq.qc.ca pour permettre l'expression des contributions en ressources humaines.*

CONSIDÉRANT QUE l'Union s'engage à ce que la totalité des sommes recueillies dans ce fonds soient affectées aux projets qui seront déterminés par le conseil d'administration lorsque les besoins prioritaires seront établis. Elle s'engage de plus à faire une reddition de comptes détaillée à chaque municipalité qui aura contribué à ce fonds.

CONSIDÉRANT QUE les municipalités québécoises sont habilitées par les lois qui les gouvernent à contribuer à une telle initiative

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Ward O'Connor et résolu

QUE la municipalité de Montcerf-Lytton adhère à la proposition soumise par le conseil d'administration de l'UMQ et autorise **une contribution de 200\$** à verser au *fonds municipal de remise en opération d'infrastructures* à l'aide d'un chèque émis à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, portant la mention « *Urgence Haïti* » ;

QUE la municipalité Montcerf-Lytton invite ses citoyens à contribuer également à ce fonds en remettant leurs dons directement à la municipalité qui remettra un reçu de charité sur demande de ceux-ci.

Adoptée à l'unanimité

DONS

Proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu unanimement de faire un don de 15.00 \$ à chacune des associations suivantes;

2010-02-42 Fondation de l'hôpital Ste-Justine, Leucan, L'association pulmonaire du Québec, Association québécoise de la fibrose kystique, La société de recherche sur le cancer, Association du Diabète, Association de la Dystrophie musculaire, Oxfam Québec, Fondation des maladies du rein, Fondation des aveugles, Fondation des maladies du cœur

Adoptée à l'unanimité

2010-02-43 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS;
PANNEAUX DE SIGNALISATION

CONSIDÉRANT QUE depuis la fusion des municipalités de Montcerf et de Lytton en 2001, les panneaux de signalisation sur certaines routes à la charge du ministère des transports n'ont pas été changés;

CONSIDÉRANT QUE certains panneaux n'indiquent plus la bonne information;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et résolu de demander au Ministère des Transports du Québec de changer les panneaux tels que décrits ci-dessous;

À l'entrée sud de la municipalité sur la route 117, celui-ci n'est pas bien situé, car il devrait être dans la limite de Montcerf-Lytton et Grand-Remous et on devrait lire MONTCERF-LYTTON

À l'entrée nord avant le restaurant « Le Classic » on devrait lire sur le panneau MONTCERF-LYTTON

Il y a deux autres panneaux sur la 117 qui devraient indiquer Montcerf-Lytton

À l'entrée du chemin de Lytton au nord on devrait avoir un panneau qui indique MONTCERF-LYTTON (village 18 kils)

À l'intersection de la 105 et rue du chemin Bois-Franc, il y a un panneau qui indique Montcerf 6 mais on devrait lire Montcerf-Lytton (village) 6;

À l'entrée sud dans la municipalité d'Egan-Sud, près de l'usine Bowater, il y a un panneau qui indique Montcerf, mais on devrait lire Montcerf-Lytton

Adoptée à l'unanimité

2010-02-44 LANCEMENT DE CONCOURS POUR UN LOGO ET SLOGAN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se doter d'une nouvelle image représentative en complément avec nos armoiries actuelles;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il y a lieu de lancer un concours pour un nouveau logo accompagné d'un slogan;

CONSIDÉRANT QUE le concours s'adresse aux contribuables et aux jeunes de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les oeuvres peuvent être faites à la main ou à l'ordinateur et être accompagnées d'un texte explicatif;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur Serge Lafontaine propose et il est résolu de lancer le concours et un prix de 100 \$ sera donné au gagnant pour le logo et un prix de 100\$ pour le slogan.

Les œuvres devront être déposées au bureau municipal au plus tard le vendredi 9 avril à 17.00 heures

Il est entendu que la municipalité ne s'engage aucunement à nommer des gagnants à l'issue de ce concours advenant qu'aucune présentation ne soit retenue par le comité de sélection;

Adoptée à l'unanimité

2010-02-45

INVITATION POUR CONTRAT DE BOUES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la vidange des boues septiques vient à expiration le 30 avril de cette année;

CONSIDÉRANT QUE les coûts estimés dépassent 25,000 \$ mais sont inférieurs à 100,000 \$;

CONSIDÉRANT QUE selon la loi, le conseil peut demander des soumissions par invitation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire accorder un contrat de deux ans et demander des soumissions par invitation à deux contracteurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Lajeunesse et il est résolu d'envoyer une lettre d'invitation à Services Sanitaires Mario Céré Inc. de Mont-Laurier et Les entreprises septiques L.M. (Bruno Paul de Bouchette);

Il est entendu que les soumissions devront être rendues au plus tard le 22 février à 16.00 heures au bureau municipal et le conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité

2010-02-46

INDEXATION DES SALAIRES

Le conseiller Claude Desjardins propose et il est résolu d'indexer de 2% de l'heure le salaire des employés et de .50\$ de l'heure le salaire de la responsable des archives Madame Denise Albert.

Adoptée à l'unanimité

2010-02-47

FRAIS DE DÉPLACEMENT;

Le conseiller Jean-Guy Lavergne propose et il est résolu d'accorder une allocation de dépenses à Madame Martine Duperré pour son déplacement lors des assemblées régulières du conseil municipal.

Elle recevra le tarif au kilomètre établi en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

2010-02-48

FORMATION RCR; POMPIERS

Proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne, et résolu d'autoriser les pompiers à suivre la formation Réanimation cardiaque (RCR) qui aura lieu les 6 et 7 mars prochain à la caserne de la municipalité.

Cette formation sera donnée par Eric Bernatchy de Premiers soins Haute-Gatineau et le coût est de 2,256\$ pour douze pompiers;

Adoptée à l'unanimité

LETTRÉ AUX POMPIERS ET AVIS POUR NOUVEAUX

CONSIDÉRANT QUE dix-huit pompiers font partie de la brigade des pompiers volontaires de la municipalité;

2010-02-49

CONSIDÉRANT QUE la loi oblige les municipalités à former leurs pompiers afin d'être conformes au schéma de couvertures de risque en incendies;

CONSIDÉRANT QUE certains pompiers ne se présentent plus sur les lieux des incendies, aux pratiques et assemblées et que ceux-ci ne veulent pas suivre une formation;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de faire signer un engagement aux pompiers qui veulent rester dans la brigade;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu d'envoyer une lettre aux pompiers et de leur demander de passer au bureau municipal avant la fin du mois de février pour signer un engagement.

Aussi, il est entendu d'envoyer un avis dans la municipalité demandant aux personnes intéressées à devenir pompier de donner leur nom au bureau municipal.

Adoptée à l'unanimité

2010-02-50

PAIEMENT DE L'ALLOCATION DE TRANSITION À L'ANCIEN MAIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le 1^{er} mai 2006, le règlement #18, relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition à certaines personnes »

CONSIDÉRANT QUE l'article 10, du présent règlement stipule qu'une allocation de transition est versée au maire qui cesse d'occuper ses fonctions, alors qu'il les a occupés pendant au moins les vingt-quatre mois qui précèdent la fin de son mandat;

CONSIDÉRANT QUE le calcul de l'allocation se fait conformément à la loi sur le traitement des élus municipaux et aux fins de l'établissement du montant de l'allocation de transition,

CONSIDÉRANT QUE cette allocation est versée en un seul versement au plus tard quatre-vingt-dix jours après la vacance au poste de maire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Lajeunesse et résolu de verser l'allocation de transition à l'ancien maire Fernand Lirette tel que décrit dans la loi. Ce montant s'élève à 4406.24 \$

Adoptée à l'unanimité

2010-02-51

ACHAT D'ORDINATEURS POUR LA BIBLIOTHEQUE

CONSIDÉRANT QUE le Centre régional des bibliothèques de l'Outaouais se prépare depuis un bon moment vers une migration de leur logiciel de gestion des bibliothèques multiLIS vers le logiciel Symphony et VDX;

CONSIDÉRANT QUE la migration vers un système de gestion de bibliothèques moderne demande la mise à jour de certains équipements informatiques;

CONSIDÉRANT QUE les ordinateurs à la bibliothèque sont désuets;

CONSIDÉRANT QU'UN estimé a été demandé à Unik Jivoque de Biblio Outaouais pour trois ordinateurs compatibles avec leur logiciel incluant la main-d'oeuvre;

CONSIDÉRANT QUE l'estimé s'élève à 1706.66\$ incluant les taxes plus 169.31\$ incluant les taxes pour un logiciel Office;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur Claude Desjardins propose et il est résolu de faire l'achat de ces ordinateurs et logiciel aux coûts totaux de 1875.97\$ incluant la main-d'œuvre.

Adoptée à l'unanimité

2010-02-52

ACHAT SOUS BAIL D'UN SERVEUR

CONSIDÉRANT QU'un serveur permet de rendre notre parc informatique plus informant et d'augmenter la sécurité de façon majeure avec la venue d'Internet haute vitesse et en plus de rendre plus performant le système de sauvegarde de données qui nous cause souvent des problèmes;

CONSIDÉRANT QUE ce serveur a maintenant trois ans;

CONSIDÉRANT QUE le bail avec la Compagnie IBM pour le serveur du système informatique au bureau municipal vient à échéance le 28 février 2010;

CONSIDÉRANT QU'IL est préférable de racheter un autre serveur au lieu de continuer avec celui-ci avec un contrat d'entretien;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau serveur coûte 7168.01 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le service technique du serveur sera assuré par Service Informatique DL gratuitement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire opter pour un plan de financement sur trente-sept mois avec valeur de rachat;

CONSIDÉRANT QUE le plan valeur devra être signé avec la compagnie IBM Canada Ltée ;

CONSIDÉRANT QUE le coût du paiement mensuel sera de 193.73\$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE Service informatique DL. fera l'installation et la programmation du nouveau serveur et que le coût est de 1700.00\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit payer seulement les taxes sur ce 1,700\$ et que celles-ci s'élèvent à 218.88\$ moins 85.00\$ de TPS à recevoir;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Serge Lafontaine et résolu de signer un contrat de location avec IBM Canada Ltée pour un serveur et logiciels appropriés aux coûts de 193.73\$ par mois pendant 37 mois et de mandater Service informatique DL. pour faire l'installation du serveur et d'autoriser le paiement direct à notre compte.

Adoptée à l'unanimité

2010-02-53

AVIS DE MOTION; MODIFIER REGLEMENT # 18

Un avis de motion est déposé par afin de modifier le règlement # 18 relatif au traitement des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition à toutes personnes » afin d'ajouter une allocation de 25\$ pour chaque assistance à un comité reconnu par le conseil.

AVIS D'INFRACTION; TRAVAUX PARC DE LA RIVIÈRE DÉSSERT

CONSIDÉRANT QUE des travaux ont été faits au parc récréatif de la rivière Désert sans autorisation du MDDEP;

2010-02-54 CONSIDÉRANT QUE deux avis d'infractions ont été reçus à la municipalité en date du 1^{er} novembre 2006 et 12 juillet 2007;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour chacun de ces avis d'infractions s'élèvent à 1,800 \$ plus 450 \$ de frais et 25\$ pour autres frais pour un total de 4,570 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu de payer au ministre des Finances les deux avis d'infractions au montant total de 4,570 \$.

Adoptée à l'unanimité

2010-02-55 DEMANDE DE SUBVENTION POUR RÉFECTION DES PONTS
DU LAC LOGUE ET DES RIVIERES

CONSIDÉRANT QUE les ponts du Lac Logue et Des Rivières sont à refaire car ils ne sont plus sécuritaires pour la circulation de véhicules lourds;

CONSIDÉRANT QUE la réfection de ces ponts est estimée à environ 100.000\$ chacun;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas les budgets nécessaires pour refaire ceux-ci

CONSIDÉRANT QUE présentement, auprès du Ministère des Ressources Naturelles, il y a un programme d'aide financière pour restaurer ou reconstruire des ponts et ponceaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de faire une demande de subvention dans le programme d'aide financière pour reconstruire les ponts du Lac Logue et Des Rivières

Adoptée à l'unanimité

2010-02-56 DEMANDE AU MDDEP POUR INSTALLATION DE BORNES SECHES

CONSIDÉRANT QUE dans le schéma de couverture des risques en incendie, il est recommandé d'avoir des bornes sèches pour le service d'incendies;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire faire construire une borne sèche sur le chemin de l'Aigle vers le numéro civique 167 près de la propriété de Bibiane Charette et une autre sur le chemin de Lytton vers le numéro civique 137 près de la résidence de Monsieur Raymond Ménard;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il faut une autorisation du ministère du Développement durable, de la faune et des parcs;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur Claude Desjardins et il est résolu de mandater le maire Alain Fortin et la directrice générale Liliane Crytes à faire une demande d'autorisation pour installer deux bornes sèches aux endroits définis ci-avant auprès du Ministère du Développement durable, de la faune et des parcs et du ministère des Ressources naturelles pour installer deux bornes sèches aux endroits définis ci-avant.

Adoptée à l'unanimité

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21.55 heures, Monsieur le conseiller Réal Lajeunesse propose et il est résolu de lever l'assemblée.

2010-02-57

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Alain Fortin
Maire

Madame Liliane Crytes
Directrice générale